BULLETIN D'INFORMATIONS VIGNE

Bulletin technique n°3
Brive, le 22/05/2019

Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de **la zone géographique CORREZE et Verneuil-sur-Vienne**
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV VIGNE – édition Limousin** 2019 - n°7

Information: Le bulletin est hebdomadaire en saison (mai à fin juillet en fonction de l'actualité) et ponctuel le reste de l'année. L'abonnement au bulletin d'information seul est au tarif de 15€ HT si envoi par mail, ou 25€ par courrier. Tout au long de la campagne, différentes formules d'accompagnement vous sont également proposées :

- formule 2 visites/an : 235€ HT – *adhésion au bulletin d'information gratuite*
- formule 3 visites/an : 353€ HT - *adhésion au bulletin d'information gratuite*
- suivi maturité : 59€ HT - forfait saison pour une parcelle de référence
- suivi séchage : 59€ HT - forfait saison pour une parcelle de référence

DERNIER ENVOI AUX NON ABONNES

A retenir

Phénologie :	Situation variable compte tenu du gel. Le stade 17 est imminent sur les parcelles précoces
Mildiou :	La protection doit être effective
Oïdium :	La protection doit être effective
Black Rot :	1eres taches– A corréler avec les stratégies mildiou/oidium

Evènements marquants

TALENT TECH&BIO

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une structure de Corrèze a été sélectionnée pour être Talent au salon Tech&Bio : La cave des coteaux de la Vézère. Toutes nos félicitations !
Encore merci pour cette candidature qui va bénéficier à la notoriété du vignoble de la Corrèze.

Infos Techniques, Réglementaires… et autres !

Mise à disposition de parcelles non traitées

La parcelle TNT mise à disposition en Corrèze ayant subi le gel, il ne sera plus fait d'observation sur cette parcelle durant la campagne 2019.

Calendrier lunaire :

Lune montante jusqu'au 09/05 & descendante jusqu'au 22/05.
Lune croissante jusqu'au 18/05 & décroissante jusqu'au 03/06.

Pour repousse plus lente tondre les couverts en jours fleurs ou racines en Lune descendante.

Formation « Comprendre les cycles lunaires pour la réalisation de ses travaux»

⇨ Formation à prévoir pour l'automne – confirmation selon le nombre d'inscription
Contact : Karine BARRIERE / Marion POMPIER

Visite du laboratoire oenologique : Une visite du laboratoire œnologique est envisagée au cours de la campagne 2019. SI vous êtes intéressé contactez Marion POMPIER

Phénologie, météo et travaux en culture

⚐ La météo annoncée pour cette fin de semaine et pour la semaine prochaine est peu clémente.

Quelques soit votre situation il convient d'être protégé sous la pluie.
Pour les parcelles gelées : la protection doit être remise en place au regard du démarrage de la végétation

- Epamprage/ Ebourgeonnages

La pousse des pampres est importante sur certaines parcelles. Ces pousses sont à éliminer rapidement tant qu'elles sont non lignifiées sur les jeunes vignes et parcelles précoces. La suppression des pampres :

- favorise le développement des rameaux fructifères en supprimant la concurrence avec ceux qui sont uniquement végétatif
- favorise un meilleur état sanitaire de la culture, en réduisant les contaminations primaires par les maladies (échelle à mildiou limite les risques de phytotoxicité en cas d'application d'herbicides systémiques sous le rang !

Les ébourgeonnages peuvent commencer dès que possible, sauf sur parcelles gelées où il est encore difficile de bien se positionner quant au devenir de certains rameaux.

- **Relevages**

Les premiers relevages sont à envisager afin de ne pas exposer les rameaux poussant au vent.

- **Travaux du sol**

Attendre que les sols se ressuient pour les travailler, mais cibler la maitrise des adventices sous le rang dès que cela sera possible.
Si vous souhaitez les tondre, éviter de tondre trop ras afin de favoriser la biodiversité et bénéficier d'une portance. Une tonde à 8-10cm est suffisante.

- **Couleur…**

La vigne peut sembler un peu claire. Pas de crainte, pas de risque.. cette couleur est liée à un contexte météorologique peut favorable à la photosynthèse.. Inutile de recharger en fertilisant !

Mildiou

Analyse de la situation :

Une quinzaine de mm sont tombés la semaine dernière sur les secteurs d'Objat et Verneuil. Suite aux pluies survenues, la pression exercée par le mildiou est, à ce jour, en hausse mais reste faible sur les secteurs d'Objat et Verneuil.
Bien que la masse des œufs soit modélisée comme mûre, du fait de la faible pression, les pluies de la semaine dernière n'ont pas permis de déclencher la modélisation de contaminations de masse sur ces 2 secteurs. Des contaminations élites ont pu avoir lieu mais restent de très faible intensité (0.04% d'organes théoriques touchés à ce jour).

Aucune tache n'a été détectée lors du suivi de ce lundi 20 mai.

Les hauteurs de pluies importantes annoncées devraient permettre à la pression exercée par le mildiou de poursuivre sa hausse sur les secteurs d'Objat et Verneuil mais il devrait toujours rester faible sur le secteur d'Objat et devenir moyen sur le secteur de Verneuil.

Sur le secteur de Verneuil, les contaminations de masse pourraient s'enclencher après un cumul de 15 mm alors que sur le secteur d'Objat il faudrait plus de 30 mm cumulés ou 25 mm en une fois.
Ces contaminations de masse resteraient de faible intensité (0.01% d'organes théoriques touchés).

Préconisations :
Rester couvert ! Pas de prise de risque compte tenu de la variabilité de la météo…

- ✓ EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Une protection préventive est nécessaire avant les prochaines pluies annoncées.
Dose conseillée => - **200 g de Cuivre métal / ha** (sous forme hydroxyde ou sulfate) si vous n'avez pas été trop arrosé (cas général)
- 250 à 300 g de Cuivre métal/ha si vous avez subi un orage avec une pluvio > 20mm
L'association d'un sulfate de cuivre et d'un hydroxyde de cuivre est intéressante pour protéger la vigne tout en limitant le lessivage.
Exemple de produit commercial : BB RSR disperss (Sulfate de Cuivre), ZNT 5m, H 318 - H 410, 5 applications max./an

- ✓ EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

Compte tenu du stade et de la météo annoncée stratégie préventive à privilégier :
Exemples de spécialités non classées CMR :
- *SLOGAN (Fosétyl Al +Métirame), 4 kg/ha, ZNT 5m, DRE de 48h, 3 applications / an*
- *SILLAGE (Fosétyl Al +Métirame), 4 kg/ha, ZNT 5m, DRE de 48h, 3 applications / an*

Possibilité également d'utiliser du « LBG01F34 » (phosphonate de potassium), 4L/ha (5 applications), produit de Biocontrôle, à associer à un produit de contact

Oidium

Analyse de la situation :
La période de sensibilité est en cours, pour les parcelles sensibles que pour les parcelles non sensisbles mais précoces. Aucun symptôme n'est toutefois observé ni signalé sur le vignoble de Corrèze alors que sur les vignobles voisins les premières taches ont été détectées.

La modélisation oïdium n'a pas stipulé de risque spécifique pour la Corrèze alors qu'en Haute-Vienne des contaminations pourraient avoir lieu. Ce vignoble n'est toutefois pas concerné habituellement par un développement de l'oidium.

Préconisations :
Intervenir en préventif avec des produits à base de **soufre,** 3 à 5 *kg/ha (dose conseillée).*
Exemple de produit commercial : MICROTHIOL SP DISPERSS à 5 kg/hl ***(AB)***

Flavescence dorée : les dates d'intervention sont annoncées

Un bulletin spécifique vous sera prochainement envoyé avec la liste des communes concernées et les dates à respecter.

Karine BARRIERE & Marion POMPIER
Chambre d'agriculture de la Corrèze - immeuble Agriculture-Services
ZI de Cana Ouest – rue Jules Bouchet 19100 BRIVE
tel : 05 55 86 32 33 / fax : 05 55 86 32 19
k.barriere@correze.chambagri.fr – marion.pompier@correze.chambagri.fr

Références documentaires : Il s'agit d'exemples de produits commerciaux adaptés à votre situation. Pour connaître les matières actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, plus de conseils sur l'utilisation des produits phytosanitaires,) et sur les moyens de lutte préventive : consultez le site https://ephy.anses.fr , www.ecophytopic.fr ou votre fournisseur

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF: 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

Les informations règlementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles sur les étiquettes et sur www.e-phy.anses.fr
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .
Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024